

Image not found or type unknown



Prime de précarité après cdd

Par **akishae**, le **06/10/2011 à 18:10**

Bonjour, mon CDD se termine bientôt. je me suis renseignée et quand on propose un CDI après, on n'a plus le droit à la prime de précarité. en réalité, ils disent: pas de prime de précarité "quand l'employeur propose un CDI au salarié pour le même poste" or les termes de mon contrat ont changé, alors puis-je quand même avoir la prime? merci de votre compréhension

Par **pat76**, le **06/10/2011 à 18:24**

Bonjour L'employeur vous a proposé un CDI?